



RÉSEAU
de la communauté
autochtone à Montréal

Montreal
Indigenous
Community
NETWORK

Analyse des données de recherche, des écarts et recommandations

Pour informer le développement d'une stratégie pour la sécurité, le bien-être et l'appartenance des personnes autochtones en situation d'itinérance (ou à risque de l'être) à Tiohtià:ke / Région du Grand Montréal

Mis à jour : Mars 2020

Original : Décembre 2018

Le rapport mis à jour en 2020 a été rédigé par Rowena Tam, Demi Vrettas, Brooke Wahsontiostha Deer et Allison Reid, RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal. Le rapport original de 2018 a été rédigé par Marla Williams, et édité par Brooke Wahsontiostha Deer et Allison Reid, RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal.

Contact: info@reseaumtlnetwork.com

Montréal 

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	3
ANALYSE DE LA RECHERCHE SUR L'ITINÉRANCE	4
Situation de l'itinérance à Montréal	4
Définition de cinq types d'itinérance	5
Contributeurs et causes de l'itinérance	5
RECOMMANDATIONS ET PROCHAINES ÉTAPES	12
Priorité des recommandations pour Montréal	15
Recommandations tirées d'autres villes canadiennes	16

(N.B. : Le féminin est utilisé pour alléger le texte)

CONTEXTE

[ANNEX 0 - Apprendre du Square Cabot \(Rapport\)](#)

[ANNEX 1- Apprendre du Square Cabot \(Review\)](#)

[ANNEX 1a - Révisions des informations existantes, analyse des lacunes en recherche, et recommandations](#)

[ANNEX 2- Collated Date & Research Summary Examples](#)

ANALYSE DE LA RECHERCHE SUR L'ITINÉRANCE

Le présent rapport du RÉSEAU de la communauté autochtone de Montréal 2018-2020 donne un aperçu de l'état des peuples autochtones en situation d'itinérance à Tiohtià:ke (région du Grand Montréal), avec une spécificité sur l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

À ce jour, il y a toujours une surreprésentation des membres des Premières Nations, des Métis, et notamment des Inuit, qui sont en situation d'itinérance, qui risquent l'insécurité du logement, qui ont un faible revenu ou qui sont confrontés à des conditions de vie invivables. Dans ce rapport, une grande partie des recherches examinées portent sur l'itinérance visible, que l'on appelle le plus souvent l'itinérance chronique. Il est toutefois important de ne pas oublier les taux élevés de personnes en situation d'itinérance cachée.

Les facteurs qui contribuent à l'itinérance des Autochtones sont le racisme systémique, les structures coloniales canadiennes, les conditions de logement insécuritaires, la pauvreté, la violence dans les communautés et les espaces urbains ainsi que l'inaccessibilité aux services et à l'éducation. La recherche montre que les facteurs de risque et les facteurs qui poussent les Autochtones à se retrouver dans la rue et à faire face à l'itinérance ne sont pas individuels, mais plutôt l'une des nombreuses conséquences causées par des siècles de systèmes sociopolitiques et économiques discriminatoires perpétués par le colonialisme, le capitalisme et le racisme.

À la suite de COVID-19, l'équipe du RÉSEAU a été témoin de l'amplification exacerbée de besoins croissants non satisfaits. L'insécurité alimentaire, la toxicomanie, l'inaccessibilité aux services de santé, aux abris sécuritaires et le suicide sont tous des exemples de problèmes qui ne sont pas nouveaux parmi les populations autochtones urbaines à Montréal. Nous avons constaté une augmentation des logements temporaires, des tests mobiles, des nouveaux abris pour personnes en situation d'itinérance et une augmentation de l'embauche — cependant, cette augmentation des services et des ressources aurait déjà dû être mise en place avant la pandémie et être disponible toute l'année. Toutes les demandes des organisations de services aux autochtones doivent être prises en compte, être soutenues et fonctionner de manière adéquate afin de préserver la sécurité, le bien-être et l'appartenance de tous les Autochtones à Montréal.

SITUATION DE L'ITINÉRANCE À MONTRÉAL

Des recherches menées en 2015 indiquent que les Autochtones représentent 10 % de la population en situation d'itinérance, alors qu'ils ne représentent que 0,6 % de la population entière de Montréal. Sur ces 10 %, les membres de la communauté inuit représentent 55 % de

la population autochtone en situation d'itinérance (Latimer et coll., 2015.) Ces chiffres indiquent une disproportion et une surreprésentation des Autochtones confrontées à l'itinérance à Montréal.

Autres statistiques pertinentes :

- 37 % des Autochtones quittent leur communauté dans la réserve, et ce, pour diverses raisons (voir ci-dessous).
- 55 % des Inuit de Montréal sont en situation d'itinérance, ont un faible revenu ou vivent dans ou près du centre-ville de Montréal.
- En 2016, il y avait une population de 33 000 membres des Premières Nations à Montréal.
 - Les membres des Premières Nations du Québec ont une espérance de vie de 6 à 7 ans inférieure à celle des allochtones et sont susceptibles de connaître la pauvreté, les mauvais traitements et le système de protection de la jeunesse pendant leur enfance.

DÉFINITION DE CINQ TYPES D'ITINÉRANCE

L'ITINÉRANCE CHRONIQUE

Il s'agit du type d'itinérance le plus visible. Les personnes qui connaissent l'itinérance chronique sont des personnes qui ont connu l'itinérance pendant au moins un an, ou de façon répétée. Ces personnes sont généralement plus âgées et luttent contre d'autres problèmes sous-jacents comme des problèmes de santé mentale, des handicaps physiques ou des dépendances. Selon la CSSSPNQL (2016), il y a une surreprésentation des personnes autochtones visiblement sans domicile et une surreprésentation des Autochtones vivant dans la rue. Un grand nombre d'études réalisées sont centrées sur l'itinérance chronique, car il est plus difficile d'obtenir des recherches et des données sur les personnes en situation d'itinérance cachée.

L'ITINÉRANCE CYCLIQUE

Une situation dans laquelle les personnes alternent entre des périodes où elles ont un logement et des périodes où elles vivent dans la rue (gouvernement du Québec, 2019.)

L'ITINÉRANCE CACHÉE

Les personnes qui deviennent sans domicile fixe, mais trouvent une solution temporaire en restant chez des membres de la famille ou des amis, en vivant dans des squats, en faisant du « couchsurfing » ou en résidant dans d'autres logements précaires (Gaetz et coll., 2014). Les personnes qui font du « couchsurfing » développent des compétences de survie qui incluent la recherche de plusieurs espaces où dormir pour combler leur absence de logement. On estime qu'il y a plus de personnes en situation d'insécurité en matière de logement et en situation d'itinérance cachée que de personnes visiblement sans domicile.

L'ITINÉRANCE SAISONNIÈRE

Il peut arriver que des personnes commettent des délits mineurs afin d'obtenir un abri ou un asile temporaire, notamment pendant les mois d'hiver pour échapper au froid (Eberle et al., 2001; Roebuck, 2008.)

L'ITINÉRANCE SITUATIONNELLE

Les personnes confrontées à des problèmes situationnels liés au logement, aux soins de santé, aux difficultés financières ou liées à l'emploi.

LES CONTRIBUTEURS ET LES CAUSES DE L'ITINÉRANCE

**N.B. Tous les contributeurs et les conséquences de l'itinérance se chevauchent et se croisent, et peuvent être appliqués sous plusieurs titres et sous-titres répétitifs.*

POLITIQUES CANADIENNES

« La violence structurelle désigne une forme de violence dans laquelle les structures sociales ou les institutions sociales nuisent aux personnes en les empêchant de satisfaire leurs besoins primaires » (Lee, 2019).

Les politiques canadiennes historiques et actuelles ont créé un héritage d'obstacles systémiques, institutionnels, gouvernementaux, politiques, sociétaux et communautaires contribuant à la surreprésentation de l'itinérance dans les communautés autochtones.

Des politiques telles que la mise en œuvre des pensionnats et la Loi sur les Indiens de 1956 sont des exemples de méthodes racistes et visant l'assimilation forcée qui sont à la base de nombreux problèmes vécus par les personnes autochtones actuellement. Des exemples tirés de nos recherches montrent que le Canada et le Québec n'ont fait que peu ou pas d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations formulées par la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP). Les systèmes provinciaux et fédéraux refusent de reconnaître l'existence d'un racisme systémique et continuent de retirer les enfants autochtones de leurs communautés pour les placer dans des familles d'accueil.

RELOCALISATION FORCÉE

Il est impossible de discuter les états et risques liés à l'itinérance à Montréal, au Québec et au Canada sans examiner les impacts du préjudice permanent causé par les politiques et les actes gouvernementaux systémiques et structurels. La relocalisation forcée, également connue sous le nom de migration forcée, est définie par le déplacement involontaire d'une personne de son domicile vers un autre endroit.

La Loi sur les Indiens a contraint de nombreuses communautés autochtones à se déplacer vers des régions éloignées et isolées, avec un accès limité aux ressources et au développement

économique. Cela a eu un impact négatif sur la qualité de vie et le bien-être des Autochtones, ainsi que sur leur logement, leur alimentation, leur famille, leur éducation et la structure politique de leur société. La migration forcée imposée par le gouvernement était une tactique pour revendiquer les terres désirées et déplacer des communautés entières. Dans les années 1950, les communautés Inuit ont été arrachées à leurs foyers du Nord-du-Québec et déplacées dans le Haut-Arctique, où elles ont fait face à des environnements nouveaux et inconnus, n'ont reçu aucun soutien gouvernemental et ont été confrontées à vivre dans des abris inadéquats et avec des ressources insuffisantes (Madwar, 2018).

Aujourd'hui, comme le montrent nos statistiques, de nombreux membres des communautés Inuit se retrouvent à quitter leurs communautés du Nord-du-Québec en raison du manque continu de soutien, de services et de stabilité offerts au sein de leurs communautés.

SYSTÈME DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Le système de protection de la jeunesse et les placements en familles d'accueil sont des facteurs de risque pouvant mener à l'itinérance. Il y a une surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones au Canada contraints par le système de protection de la jeunesse et de la justice pénale (TRC, 2015). Malgré la diminution de l'activité criminelle, suite à la mise en œuvre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (2002), une étude réalisée par le CSSSPNQL en 2013 démontre que les enfants des Premières Nations au Québec continuent d'être placés dans le système de protection de l'enfance 4 fois plus que les enfants allochtones (Harvey, 2016). Les familles d'accueil ne fournissent pas suffisamment de soutien de qualité et de nombreux enfants autochtones subissent une perte de leurs pratiques culturelles, de leur patrimoine et de leur identité. Il y a un taux plus élevé d'enfants pris en charge par le système de protection de la jeunesse qui deviennent impliqués dans la criminalité de rue. De 50 à 70 % des jeunes de la rue ont eu un contact quelconque avec la protection de la jeunesse, ce qui les amène à être victimes de crimes de rue et à être surreprésentés dans de multiples systèmes, notamment d'intervention jeunesse, de détention des jeunes et d'incarcération des adultes (MSSS, 2010).

SÉPARATION DES FAMILLES

L'itinérance entraîne une séparation dans les communautés, ce qui conduit à une surreprésentation accrue d'enfants autochtones en foyers d'accueil. L'impossibilité pour de nombreuses personnes en situation d'itinérance d'aller visiter leur chez-soi signifie également qu'elles ne peuvent pas assister aux funérailles de leurs proches et des membres de leur famille, ce qui engendre des sentiments de culpabilité et de honte. Les Inuit vivant en milieu urbain ont particulièrement du mal à entrer en contact avec leur famille et les membres de leur communauté en raison de la distance géographique.

OBSTACLES

En raison de la discrimination, du racisme et du colonialisme, les Autochtones ont été confrontés à des obstacles pour accéder à un logement adéquat et approprié. On assiste à

une croissance tentaculaire de communautés des Premières Nations au Québec, se retrouvant sans aucune aide gouvernementale pour répondre aux besoins permanents en matière de logement.

Les attitudes discriminatoires des propriétaires de logements du marché privé, les préjugés et les stéréotypes sont des obstacles à l'accès au logement des potentielles locataires autochtones. Les personnes considérées comme « non blanches » ont eu du mal à trouver un logement ou un emploi, et les propriétaires considèrent les *Indiens non inscrits* comme des « clients plus désirables » que les *Indiens inscrits* et les Inuit. Afin de contourner les obstacles liés au racisme, certaines autochtones préféreront ne pas s'identifier en fonction de leur statut afin d'accéder aux services sociaux.

CHÔMAGE

Le revenu moyen des ménages dans les communautés des Premières Nations est inférieur à 20 000 \$ (Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi chez les Premières Nations du Québec)¹. La migration forcée des communautés autochtones vers des espaces éloignées et isolées du Québec a privé les Autochtones de développement économique et d'opportunités d'emploi. La CSSSPNQL (2013 c) a constaté que 24,6 % des Premières Nations âgées de 18 ans et plus ont quitté leur communauté pour obtenir de meilleures opportunités d'emploi, et 34,5 % pour avoir accès à une meilleure éducation (Harvey, 2016). Cependant, à leur arrivée dans des espaces urbains tels que Montréal, de nombreux facteurs discriminatoires empêchent les Autochtones de trouver un emploi stable. Par exemple, les Inuit sont confrontées à d'importantes barrières linguistiques qui les empêchent de trouver un emploi. À Montréal, de nombreux autochtones n'ont pas d'emploi rémunéré, même si elles vivent dans la ville depuis plus de cinq ans.

OBSTACLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Les loyers inabordables, le refus des demandes de location, les barrières linguistiques et l'absence d'historique de crédit rendent difficile l'obtention d'un logement à Montréal pour les Autochtones vivant en milieu urbain. L'ethnie, la classe sociale, le sexe et les différents niveaux de statut socio-économique créent une ségrégation dans l'accès au logement.

SANTÉ

Il existe une grande corrélation entre l'absence de domicile et d'autres problèmes liés aux finances, aux familles, à la santé physique, à la santé mentale, à la consommation de substances et aux conditions chroniques associées à la pauvreté, aux dépendances et à la violence. Il existe un cycle bidirectionnel dans lequel les problèmes de santé peuvent contribuer à l'absence de domicile, et les situations d'absence de domicile peuvent entraîner des problèmes de santé (Patrick, 2015).

¹ 2013-2015 Étude réalisée par la FNQLHSSC.

Les problèmes de santé et les handicaps sont liés à l'absence de domicile et à l'incarcération. Par exemple, on observe un taux plus élevé d'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) dans les communautés autochtones. L'ETCAF est une déficience cognitive permanente du fœtus qui survient lorsque de l'alcool est consommé pendant la grossesse. Les déficiences comprennent une mauvaise mémoire, un fonctionnement inadapté, des problèmes de jugement et de pensée abstraite. Des recherches canadiennes et américaines suggèrent que 15 à 20 % des délinquants sont atteints de l'ETCAF (TRC, 2015).

Les personnes qui restent sans domicile pendant des périodes plus ou moins prolongées deviennent plus susceptibles de connaître un déclin de leur santé physique et mentale, ce qui entraîne des taux plus élevés en matière de soins de santé requis, en particulier les services d'urgence, l'hospitalisation et les visites chez le médecin (Gaetz, 2012). L'accès aux services de santé, aux traitements et aux rendez-vous chez le médecin peut être difficile. Lorsque les rendez-vous sont manqués, le transport médical n'est pas assuré. De nombreux membres de la communauté quittent leur domicile pour chercher un meilleur traitement médical en ville. Par conséquent, le retour dans les communautés peut être long et coûteux en raison de l'absence de transport.

SANTÉ MENTALE

Les Autochtones en situation d'itinérance ou les jeunes placées en famille d'accueil sont plus susceptibles de connaître des problèmes de santé mentale et de toxicomanie que les allochtones. Il existe une relation directe entre l'itinérance et les traumatismes intergénérationnels. Le traumatisme intergénérationnel peut se manifester dans les domaines de l'itinérance, de l'alcoolisme, des problèmes de santé mentale, de la consommation de drogues et des dépendances qui sont transmis de génération en génération.

L'itinérance spirituelle, un terme plus récent et qui a gagné du terrain, désigne un état d'esprit dans lequel une personne autochtone se sent déconnectée de ses traditions culturelles, de sa terre et de son identité autochtone, ce qui peut avoir des effets négatifs sur sa santé mentale (Keys Young, 1998 ; Memmot et Chambers, 2010, dans Patrick, 2015). Dans la rue, les Autochtones sont éloignées de leur lien spirituel et connaissent une désintégration culturelle, une baisse du sentiment de fierté, une baisse de l'estime de soi, une perte de la langue et des crises identitaires. Pour les Inuit, le déménagement en ville, comme à Montréal, signifie également un accès moindre à la nourriture traditionnelle, un manque de ressources de communication et une présence inuit positive diminuée.

Les personnes vivant dans la rue peuvent connaître l'isolement, la violence de rue, le choc culturel lié au passage d'une communauté à la ville et une exposition accrue à la violence sexuelle et physique. Les facteurs de stress, les traumatismes, les anxiétés et les déclencheurs en matière de santé mentale qui ne sont pas traités peuvent être exacerbés par la précarité ainsi que le manque de soutien et peuvent entraîner de graves problèmes liés à la santé mentale.

Un nombre important de troubles de santé mentale apparaissent alors que les personnes commencent à fréquenter les refuges. Les refuges urbains ont tendance à être petits, exigus et surpeuplés, ce qui crée des sentiments d'inconfort et des tensions. 10 % des personnes atteintes de troubles de santé mentale sont des cas graves. Beaucoup de ces troubles de santé mentale sont liés à l'abus de substances, aux troubles psychosociaux et au jeu pathologique, qui est un facteur émergent.

Les troubles de santé mentale à facettes multiples, les expériences négatives vécues et les traumatismes permanents poussent de nombreuses membres de la communauté autochtone, vivant dans la rue ou non, à se tourner vers l'alcool et les substances pour être capable de faire face au quotidien.

ALCOOLISME ET DÉPENDANCES

L'alcool et les drogues illicites servent souvent de mécanismes d'adaptation pour aider les membres des communautés autochtones à « engourdir la douleur » et à se départir de leurs expériences d'abus, de violence et de sentiments de dépression (CSSSPNQL, 2013). Encore une fois, un cercle vicieux se présente où de nombreuses personnes se tournent vers l'alcool comme exutoire, alors qu'en même temps, l'alcoolisme peut exacerber les facteurs de stress en matière de santé mentale, les angoisses, la détresse et les comportements suicidaires. La prévalence de l'alcoolisme concomitant aux troubles de santé mentale au sein des communautés autochtones explique également le nombre plus élevé de membres de ces communautés atteints du syndrome d'alcoolisation fœtale.

Les taux plus élevés de pensées suicidaires, de problèmes liés à l'alcool, de traumatismes à l'âge adulte et à l'enfance, et de dépendances sont liés à un manque de connexion et d'accès à la culture, à l'histoire, à la langue, à la terre, aux traditions, aux cérémonies et à la communauté.

De nombreuses Autochtones sans domicile fixe du Plateau-Mont-Royal consomment de l'alcool et des drogues, ce qui accroît les risques de danger et diminue leur bien-être général. Ces substances ont la capacité de modifier la pensée, le comportement, le contrôle et le rendement. Les pertes de mémoire, le brouillard cérébrale, les hallucinations, l'agressivité, les trous de mémoire, la dépression, la violence sexuelle, la violence physique et le vol sont des exemples d'effets secondaires potentiels provoqués par la consommation de drogues. Les femmes, les enfants autochtones, les personnes 2SLGBTQ+ et les aînées sans domicile fixe qui consomment des substances risquent davantage de subir des préjudices et d'être exploitées.

ÉDUCATION

Les communautés autochtones sont contraintes à des niveaux d'éducation inférieurs à ceux des communautés allochtones. Il est important de noter que cette comparaison est directement liée aux actes coloniaux de génocide culturel ; poussant de force les Autochtones en marge, et les dépouillant de leur dignité et de leurs droits. 32,8 % des personnes ayant fréquenté les pensionnats ont eu des pensées suicidaires (CSSSPNQL, 2013d; Harvey 2016). L'impact des pensionnats et leur intention d'assimiler les enfants autochtones à la culture euro-canadienne

en « tuant l'Indien dans l'enfant » ont créé un héritage de traumatismes intergénérationnels mentaux, physiques, spirituels, culturels et émotionnels encore ressentis aujourd'hui.

Le manque de suivi et de ressources, ainsi que les promesses vides face aux appels à l'action de la Commission de Vérité et de Réconciliation du Canada ont entravé la croissance des niveaux d'éducation des survivantes des pensionnats. Aujourd'hui, les individus quittent leurs communautés pour poursuivre leurs études et accéder à l'enseignement supérieur, les obligeant ainsi à se relocaliser. De plus, les recherches montrent que les faibles niveaux d'éducation sont représentés dans une multitude de systèmes notamment, les services d'aide à l'enfance et la justice, la violence conjugale et les problèmes de toxicomanie et de santé mentale qui contribuent à l'itinérance. Le secteur de l'éducation dans les communautés autochtones est gravement sous-financé, ce qui constitue une violation des promesses du traité en matière d'éducation. Avec des niveaux d'éducation inférieurs, les Autochtones se retrouvent dans un cycle omniprésent de sous-emploi, de chômage contribuant à la pauvreté, de problèmes de logement, de toxicomanie, de violence familiale et de mauvaise santé (TRC, 2015).

Il est alarmant de constater que l'écart de revenu démontre que les Canadiens issus de la colonisation gagnent des salaires plus élevés que les employées autochtones, quel que soit l'endroit où elles se trouvent, et qu'elles travaillent dans ou hors des réserves (TRC, 2015). En raison du manque de possibilités de logement, de nombreuses Autochtones en situation d'itinérance ne peuvent accéder à l'éducation ou à l'emploi. Les niveaux d'éducation inférieurs contribuent donc à un taux de chômage plus élevé.

CONDITIONS DE VIE DANGEREUSES

Le surpeuplement est très répandu dans les zones rurales et isolées. Le surpeuplement dans les communautés autochtones crée des conditions de vie dangereuses et insalubres, ce qui contribue à l'itinérance et au déplacement. Les recherches montrent que 28 % des ménages autochtones sont confrontés au surpeuplement. Au Nunavik, les gens ont tendance à fuir non seulement le surpeuplement, mais aussi les problèmes sociaux, la pauvreté et la violence. Quitter son foyer et attendre un logement social en ville peut prendre plus de trois ans, ce qui contribue également aux situations d'itinérance. De nombreuses communautés connaissent également des conditions de vie précaires, comme des ménages ayant des moisissures toxiques. Selon la CSSSPNQL (2013), plus d'un tiers des membres des Premières Nations vivaient dans des maisons avec de la moisissure.

NOMBRE LIMITÉ DE LOGEMENTS SUR LA RÉSERVE

37 % des Autochtones quittent leurs communautés dans la réserve. On ignore s'il y a pour cause des difficultés d'adaptation ou d'autres raisons. L'indisponibilité de logements au Nunavik en est un exemple urgent. Les Inuit qui partent ne reviennent généralement pas dans le Nord parce qu'il n'y a pas de possibilités de logement et que les billets d'avion sont trop chers. En raison de divers facteurs tels que le surpeuplement, des conditions de santé, la violence et le manque d'options de logement dans les réserves, les Inuit sont forcés de se relocaliser.

MANQUE DE SÉCURITÉ ET VIOLENCE

L'insécurité ou la violence conjugale au sein du foyer peuvent expliquer pourquoi les Autochtones sont expulsés par leurs communautés respectives. Les expulsions de la communauté peuvent contribuer à la migration des autochtones vulnérables qui se retrouvent alors sans domicile fixe dans la ville.

PAUVRETÉ

La pauvreté autochtone est un symptôme de négligence (TRC, 2015). Les Autochtones sont identifiées comme les résidentes urbaines les plus pauvres du Canada, ce qui reflète une défaillance des systèmes sociaux, institutionnels et gouvernementaux. De nombreuses familles à faible revenu, en particulier celles du Nunavik, se heurtent à un manque de services et de politiques s'attaquant aux moteurs de la pauvreté et à sa forte présence au sein des communautés autochtones. La pauvreté et l'itinérance sont les résultats directs de la mise en œuvre de politiques canadiennes néfastes, du manque de mise en œuvre de politiques réparatrices, de conditions de vie dangereuses, du racisme, d'une éducation sous-financée, de services de santé inadéquats et de l'incapacité à répondre aux besoins primaires.

LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ INUIT

Les membres de la communauté inuit sont identifiées comme étant parmi les plus pauvres et les plus vulnérables à Montréal. Le manque de soutien ou de ressources disponibles spécifiquement pour la population inuit de Montréal a contribué au manque de personnes désireuses ou capables de retourner dans le Nord. Alors que les Autochtones représentent 10 % de la population en situation d'itinérance, les communautés inuit représentent 40 % de ces 10 %. Les Inuit qui veulent retourner dans le Nord ne le peuvent pas en raison de divers obstacles, y compris, mais sans s'y limiter, la pénurie de logements et le manque de soins médicaux. 55 % des Inuit de Montréal sont en situation d'itinérance, ont un faible revenu ou vivent dans ou près du centre-ville.

INCARCÉRATION

Les personnes en situation d'itinérance font l'objet de surveillance, de profilage et de contrôles policiers intensifs. Les activités criminelles dans la rue, telles que la violence physique, la consommation de drogues illégales, la mendicité, le fait de dormir dans des zones sans permis, le travail du sexe et le vagabondage, sont autant d'exemples d'activités pour lesquelles les personnes autochtones en situation d'itinérance dans un contexte urbain peuvent être criminalisées, sanctionnées par des contraventions et/ou arrêtées. Il existe un mariage dangereux entre le fait de vivre dans la rue et celui d'être emprisonnée. Par exemple, de nombreuses personnes vivant en situation d'itinérance peuvent commettre des délits mineurs pendant les mois d'hiver pour éviter de vivre dans la rue et dans le froid. En prison, les détenues sont nourries, ont un lit pour dormir, du chauffage et des activités à l'intérieur.

L'une des principales raisons pour lesquelles les Autochtones ne retournent pas dans leur communauté est que les détenues libérées ont tendance à être relâchées là où leur arrestation

a eu lieu (souvent dans des espaces urbains comme Montréal) plutôt que dans leur communauté. Les recherches d' Eberle et Al. (2019) montrent également que l'incarcération contribue à l'aggravation des troubles de la santé mentale et peut souvent conduire au suicide. Les arrestations et l'obtention de casiers judiciaires liés à l'itinérance empêchent les membres de la communauté autochtone d'accéder au logement et à l'emploi. Cet obstacle nous ramène à la raison pour laquelle de nombreuses communautés restent pauvres et deviennent à risque d'itinérance, de placement en famille d'accueil et d'activité criminelle.

VIOLENCE

Les communautés marginalisées, telles que les membres des communautés Inuit, les femmes autochtones, les femmes transgenres, les enfants et les jeunes, les aînés, les personnes 2SLGBTQ+ et les personnes en situation d'itinérance sont exposées à la violence conjugale, physique et sexuelle. En particulier, les Inuit, les femmes autochtones et les jeunes quittent leur foyer et se retrouvent dans la rue pour échapper à la violence. La violence et les traumatismes peuvent conduire à l'itinérance, surtout pour les femmes transgenres. Les résultats montrent que les femmes, y compris les femmes trans, préfèrent vivre dans la rue plutôt que chez elles. La violence au sein des communautés autochtones est produite par une interaction complexe de systèmes comportementaux, sociaux, historiques et institutionnels.

RECOMMANDATIONS, SOLUTIONS POTENTIELLES ET PROCHAINES ÉTAPES

L'ACCÈS AUX SERVICES

- Améliorer la **communication** entre les agences et au sein de celles-ci
- Les gouvernements locaux devraient créer des **logements pour les autochtones hors réserve**.
- Améliorer **les données et la connaissance des systèmes** : créer des SISA (systèmes d'information sur les personnes et les familles sans abri), créer une cartographie actualisée des conditions de logement, demander une stratégie de logement hors réserve, créer des standards des statistiques (collecte de données) qui évitent de renforcer les stéréotypes par inadvertance.

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

- Encourager les **représentations positives et autonomisantes** des réalités, des cultures et des identités autochtones ;
- **Consulter** des aînées et des gardiennes du savoir
- Offrir de la **formation à la sensibilisation culturelle** pour les responsables du personnel et les personnes travaillant avec les communautés autochtones.
- Veiller à ce que les **voix autochtones** soient au **centre** du projet.
- Adopter une **approche collaborative** avec divers actrices travaillant à un objectif commun.

- Faire preuve de souplesse et de réactivité, être **ouverte à l'essai de nouvelles initiatives** et agir au moment opportun.
- Examiner les questions autochtones à travers un **point de vue autochtone** et être sensible à la culture.
- S'engager auprès des actrices clés, des partenaires, des réseaux et des tables rondes **déjà établies dans la communauté ou faisant partie** de celle-ci.

SOUTIEN CULTUREL

- **Offrir du soutien culturel sur place**, tel que la guérison holistique, dans les refuges et autres ressources
- **Créer de l'hébergement permanent** dans des bâtiments réservés aux Inuit ou aux membres des Premières Nations, avec un soutien adapté à la culture.
- Créer un **accès à des billets d'avion** pour retourner dans la communauté.
- **Promouvoir l'art et la culture : activités de création musicale** musique, activités de connection aux à des compétences culturelles (par exemple, fabrication de puaaluks), travailler le bois, participer à des rassemblements pour encourager le réseautage, les activités culturelles, intégrer les activités autochtones proposées au Square Cabot (festivals traditionnels, pow-wow, discussions publiques sur des questions).
- Mettre en place des **initiatives concrètes et permanentes**, telles que des événements culturels estivaux, qui offrent un espace d'interaction entre les différentes communautés.

SANTÉ

- Augmenter la **disponibilité des services de santé** en matière de mortalité infantile, de santé maternelle, de suicide, de santé mentale, de dépendances, d'espérance de vie, de taux de natalité, etc.
- Reconnaître les **problèmes de santé spécifiques** des Premières Nations, des Métis, des Inuit et des Autochtones hors réserve.
- Inclure les **pratiques de guérison autochtones** dans le système de santé.
- Le gouvernement fédéral doit **combler les écarts** entre les populations autochtones et allochtones en matière de santé, publier des rapports d'étape annuels et évaluer les besoins à long terme.
- Respecter le droit et promouvoir l'accès aux **médecines et pratiques de santé traditionnelles**
- **Recueillir des données** sur les indicateurs de santé des Autochtones et des Allochtones.
- Comblent le grand besoin des communautés autochtones quant à des programmes de **lutte contre les dépendances et le TSAF**.

HÉBERGEMENT ET EMPLOI

- Fournir aux Inuit et/ou Premières Nations **leur propre appartement ou maison avec un loyer subventionné**.
- S'assurer que les prestataires de services autochtones puissent veiller à ce que les personnes trouvent **un emploi** et un logement **avant** de migrer vers la ville.

- Augmenter le financement des nouveaux **logements sociaux et des subventions hypothécaires** dans le cadre du programme de la SCHL pour les Autochtones hors réserve, créer une relation dans laquelle les Premières Nations et le gouvernement provincial font équipe pour trouver des services sociaux et des logements.
- **Respecter les informations personnelles et protéger l'identité** des personnes qui choisissent de rester anonymes/clandestines dans leur recherche d'emploi ou dans leur accès aux services de base.
- Améliorer le soutien aux enfants pris en charge qui **quittent le système**.
- Créer des programmes de logement pouvant **accueillir des familles de tailles différentes**.

ÉDUCATION

- Le gouvernement doit élaborer un plan stratégique pour **mettre fin aux écarts en matière d'éducation et d'emploi** entre les Autochtones et les colons.
- Le gouvernement doit **éliminer les disparités dans le financement** de l'éducation des enfants des Premières Nations scolarisés dans les réserves et hors des réserves.
 - Le système éducatif doit **enseigner l'existence des pensionnats** et l'héritage du colonialisme qui affecte la vie des peuples autochtones du Canada.
 - Le système éducatif doit **rejeter l'histoire raciste** et traiter avec respect tant les savoirs autochtones que les savoirs euro-canadiens.
 - Les élèves et étudiantes autochtones doivent se voir **reflétées dans l'histoire** (langue, histoire, culture).
 - L'éducation des colons doit **mettre en évidence les contributions du gouvernement à l'effacement culturel** des peuples autochtones et inclure un programme sur les voix et les expériences des PNMI.

CRIME ET INCARCÉRATION

- Offrir des services de **soutien par les pairs** autochtones.
- Améliorer l'**accès aux services** liés à la santé physique, à la santé mentale et à la désintoxication.
- Veiller à ce que les tribunaux proposent des **options de traitement** lorsque les personnes sortent du système judiciaire.
- Offrir des programmes de **formation professionnelle**, en particulier pour les personnes sortant d'institutions telles que les centres de détention pour jeunes, les prisons et les hôpitaux.

SANTÉ MENTALE

- Offrir des services de soutien 'par des Aînées' (Support by *Elders*)
- Offrir des services de soutien liés aux traumatismes émotionnels
- Permettre aux intervenantes et les travailleuses de première ligne d'acquérir plus de **compétences et de formation en matière de leadership**
- Formation à la **prévention du suicide** pour les travailleuses de soutien travaillant avec les jeunes en situation d'itinérance.

- Créer des **refuges d'urgence ou des espaces permanents** pour les femmes ayant des troubles de santé mentale ou de toxicomanie.

RACISME ET DISCRIMINATION

- **Supprimer les conditions préalables** à l'aide au logement
- Le gouvernement doit s'engager à **modifier sa politique** sur les questions relatives aux autochtones vivant en milieu urbain, à effectuer des recensements fédéraux et provinciaux sur les personnes en situation d'itinérance et les autochtones, et à s'attaquer aux séquelles de la colonisation.

UTILISATION DE SUBSTANCES

- Inclure des options de logement qui favorisent la **réduction des méfaits et qui offrent la possibilité de consommer des substances sur place**.
- Offrir un **soutien médical** aux personnes qui n'ont pas d'identification médicale.
- Promouvoir l'accès aux **pratiques culturelles et spirituelles** — des recherches ont démontré que cela peut conduire à une diminution des problèmes d'alcool.
 - Cela comprend : les prières, les huttes de sudation, les tambours, la danse, les cérémonies de purification et de pipe, la médecine traditionnelle.

SOUTIEN AUX FEMMES

- Créer des **logements de transition** pour les femmes et les enfants autochtones.
- Créer des **logements subventionnés pour les mères et les enfants**
- **Offrir des services de conseil "porte ouverte" et flexibles** pour les femmes
- Mettre le **savoir incarné** des femmes autochtones au centre de l'idée de soutien
- **Déconstruire les politiques** forçant les femmes autochtones à quitter les services d'hébergement pendant la journée.
- Honorer les dons et les rôles des femmes autochtones en tant que sages aidantes ayant des expériences à offrir, y compris leurs récits sur la sécurité, le bien-être et la santé des familles et des communautés.
- Offrir des services adaptés à la culture des femmes autochtones et tenant compte des traumatismes.
- Créer des **refuges d'urgence, des centres de consommation contrôlée d'alcool ou des espaces permanents** pour les femmes ayant des troubles de santé mentale ou de toxicomanie.

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET PROTECTION

- Créer des **systèmes appropriés de partage de l'information** entre les équipes multidisciplinaires, les agentes de police et les professionnelles de la santé
- Prioriser le **logement social pour les survivantes de violence familiale**.
- Assurer la présence permanente d'intervenantes pouvant offrir un soutien aux Autochtones au **Square Cabot** pour veiller à la sécurité et au bien-être des personnes qui s'y trouvent et améliorer la communication avec les groupes autochtones et les policiers patrouillant le Square Cabot.

- Déployer des services sociaux qui sont inclusif des personnes trans et pour les personnes **trans seulement**
- Créer des espaces culturels et des espaces adaptés aux Inuit ou aux Premières Nations, dirigés par des autochtones.
- Créer des espaces afin que les Inuit à Montréal puissent former une communauté **paninuit** pour partager des informations et d'autres ressources.
- Avoir un **organisme national** représentant les Inuit du Sud et créer des centres communautaires inuit dans les zones urbaines.

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES POUR MONTRÉAL

Parmi les nombreuses recommandations du rapport, une attention particulière devrait être accordée aux éléments suivants lors de l'élaboration de la *stratégie pour la sécurité, le bien-être et l'appartenance des personnes autochtones vivant dans l'itinérance (ou à risque d'itinérance) dans le Plateau-Mont-Royal* :

- Comblent les **lacunes en matière de services, notamment en matière d'itinérance d'accès à des logements abordables et à des services de soutien** (santé physique, santé mentale et toxicomanie). Des études ont démontré que les personnes ayant un logement stable sont moins susceptibles d'être hospitalisées ou incarcérées.
- Fournir des **services de distribution alimentaire** la fin de semaine et des **commodités publiques**.
- Veiller à une **meilleure communication** entre les organisations autochtones et tous les niveaux de gouvernement.
- Déployer du financement pour que la formation des **travailleuses d'intervention et des travailleuses de rue** soit adéquate et adaptée à la culture, notamment en matière de désescalade, de prévention des crises et du suicide.
- Développer une main-d'œuvre de travailleuses de proximité qui comprennent et parlent l'**Inuktitut**.
- **Soutenir** les ressources existantes qui contribuent à améliorer la sécurité et le bien-être de la communauté autochtone à risque d'itinérance.
- Créer davantage de services **dirigés par des autochtones et adaptés à leur culture** pour la population autochtone en situation d'itinérance ;
- **Améliorer les relations** entre les autochtones et le **SPVM**, rétablir la confiance, assurer une plus grande justice et augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité ;
- Créer davantage de services **spécifiques aux Inuit**, y compris des cours de langue
- **Briser le cycle de traumatismes** pour celles qui alternent entre la prison et la rue.
- Développer l'offre de service soutien en santé mentale axé sur la **réduction des méfaits**, la sécurité culturelle et les traumatismes.
- **Poursuivre les initiatives réussies** du projet Square Cabot.
- **Encourager la mise en place d'établissements et infrastructures autochtones, comme des** boutiques de souvenirs, des espaces de soutien par les aînées, des espaces d'activités sociales (soirées dansantes, espace de sculpture inuit...).

- Traiter les personnes en situation d'itinérance avec le même niveau de respect et de dignité que celles qui ne le sont pas.

RECOMMANDATIONS TIRÉES D'AUTRES VILLES CANADIENNES

Voici un tableau d'exemples citant des possibilités et des programmes à tirer de l'expérience d'autres grandes villes du pays.

Lieu	Solution
<p>Ville de Calgary (Calgary, AB)</p>	<p>Objectif : Plan décennal pour mettre fin à l'itinérance Aucune personne n'est sans abri pendant plus d'une semaine d'ici 2018.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les personnes en situation d'itinérance disposent d'un logement et se voient offrir des services de soutien permanents pour les aider à surmonter les difficultés qui les ont amenées à être sans abri. 2. Raison commerciale : Il est moins coûteux de loger les personnes en situation d'itinérance et de leur fournir des services continus que de leur contraindre à utiliser des hébergements et des services d'urgence. <p>Quatre stratégies :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prévention et relogement 2. Logement 3. Données 4. Recherche et secteur à but non lucratif.
<p>Société de logement autochtone Lu'Ma (Vancouver, BC)</p>	<p>Fondée en 1980, Lu'ma est une société de logement gérée par des Autochtones qui fournit des logements culturellement appropriés aux Autochtones à revenu faible ou modique.</p> <p>Première société au Canada à introduire la messagerie vocale communautaire (fournit aux personnes en situation d'itinérance ou aux personnes sans téléphone des numéros de téléphone locaux avec messagerie vocale pour leur permettre de chercher de l'emploi, du logement, des services sociaux et pour rester en contact avec leur famille).</p>
<p>Société hôtelière de</p>	<p>La Portland Hotel Society, créée en 1993, fournit un logement durable aux personnes vivant avec des troubles concomitants, tels que la maladie</p>

<p>Portland (Vancouver, BC)</p>	<p>mentale et les dépendances.</p> <p>86 adultes bénéficient d'un logement permanent et semi-privé.</p> <p>Chaque appartement est équipé de toilettes et d'une douche et chaque étage contient une cuisine commune, une buanderie et un salon.</p> <p>Des agentes de santé mentale sont présentes sur place 24 heures sur 24 et une médecin et une infirmière sont présentes plusieurs jours par semaine. Les services supplémentaires comprennent des conseils en nutrition, de l'acupuncture, des groupes d'art et de poésie et des événements communautaires.</p> <p>Les membres du personnel utilisent le modèle de réduction des risques pour les résidents qui souhaitent réduire leur consommation de substances.</p>
<p>Le tribunal communautaire du centre-ville de Vancouver (Vancouver, BC)</p>	<p>Créé en 2008, le tribunal a adopté une nouvelle approche pour traiter les délinquantes confrontées à des problèmes sanitaires et sociaux, tels que la toxicomanie, les problèmes de santé mentale et l'itinérance.</p> <p>Les délinquantes bénéficient d'une assistance, notamment en matière de traitement des toxicomanies, de logement, d'emploi et de formation scolaire, si nécessaire.</p>
<p><i>My Aunt's Place</i> (Régina, SK)</p>	<p>Refuge d'urgence pour les femmes et les enfants qui ont besoin d'un abri temporaire tout en cherchant un logement à plus long terme. Avec une clientèle composée à 90 % d'Autochtones, des activités culturelles traditionnelles autochtones sont proposées, comme la purification.</p>

BIBLIOGRAPHIE

- Eberle, M., Kraus, D., Pomeroy, S., and Hulchanski, D. (2001). Homelessness—Causes & Effects: The Costs of Homelessness in British Columbia. *Ministry of Social Development and Economic Security*, 3(1), 1–55.
<https://www.homelesshub.ca/resource/homelessness-causes-effects-costs-homelessness-british-columbia>
- Eberle, M., Kraus, D., and Serge, L. (2009). Results of the Pilot Study to Estimate the Size of the Hidden Homeless Population in Metro Vancouver.
<https://www.homelesshub.ca/resource/results-pilot-study-estimate-size-hidden-homeless-population-metro-vancouver>
- Gouvernement du Québec. (2021, September 23). *About homelessness*. Family and Support for Individuals: Homelessness.
<https://www.quebec.ca/en/family-and-support-for-individuals/homelessness/about>
- Gouvernement du Québec. (2019, February 28). *Integrating homeless people*. Family and Support for Individuals: Homelessness.
<https://www.quebec.ca/en/family-and-support-for-individuals/homelessness/integrating-homeless-people>
- Gouvernement du Québec. (2019, February 28). *Profile of homeless people*. Family and Support for Individuals: Homelessness.
<https://www.quebec.ca/en/family-and-support-for-individuals/homelessness/profile-of-homeless-people>
- Harvey, MF. (2016). Portrait of homelessness in First Nations communities in Quebec. *First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission (FNQLHSSC)*.
<https://www.homelesshub.ca/resource/portrait-homelessness-first-nations-communities-quebec>
- Keys Young (2006). Homelessness in the Aboriginal and Torres Strait Islander Context and its possible implications for the Supported Accommodation Assistance Program. *The Australian Department of Health and Family Services*.
<https://www.homelesshub.ca/resource/homelessness-aboriginal-and-torres-strait-islander-context-and-its-possible-implications>

Lee, B.X. (2019). Structural violence. In B. Lee, *Violence: An Interdisciplinary Approach to Causes, Consequences, and Cures* (pp. 123–142). John Wiley & Sons, Inc. DOI: 10.1002/9781119240716.

Madwar, S. (2018, July 25). *Inuit high arctic relocations in Canada*. The Canadian Encyclopedia. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/inuit-high-arctic-relocations>

Memmott, P. & Chambers, C. (2010). Indigenous homelessness in Australia: An introduction. Homeless Hub. https://homelesshub.ca/sites/default/files/Parity_Vol23-09.pdf

Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS). (2010). Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013. *Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000812/>

Montreal Urban Aboriginal Community Strategy NETWORK. (2013). Review of existing data, research, and safety action plans and strategies to inform the Strategy for Community Safety and Wellbeing. *Project: Learning from Cabot Square—Developing the Strategy for Community Safety and Wellbeing*. <https://reseaumtlnetwork.com/resources/>

Patrick, C. (2014). Aboriginal Homelessness in Canada. A Literature Review. Toronto, Homeless Hub. <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments/AboriginalHomelessnessBookFinal.pdf>

Roebuck, B. (2008). Homelessness, Victimization and Crime: Knowledge and Actionable Recommendations. *Institute for the Prevention of Crime*. University of Ottawa. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/lbrr/ctlg/dtls-en.aspx?d=PS&i=89342513>

The Truth and Reconciliation Commission of Canada. (2015). Honouring the Truth, Reconciling for the Future. *Summary of the Final Report of the Truth and Reconciliation Commission of Canada*. <https://publications.gc.ca/site/eng/9.800288/publication.html>